



Designed by Freepik

RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



SOMMAIRE

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN 6 FINALITÉS
LA SITUATION GLOBALE DE L'AGGLO
LE DÉTAIL PAR DIRECTION GÉNÉRALE
LES PISTES POUR LA SUITE

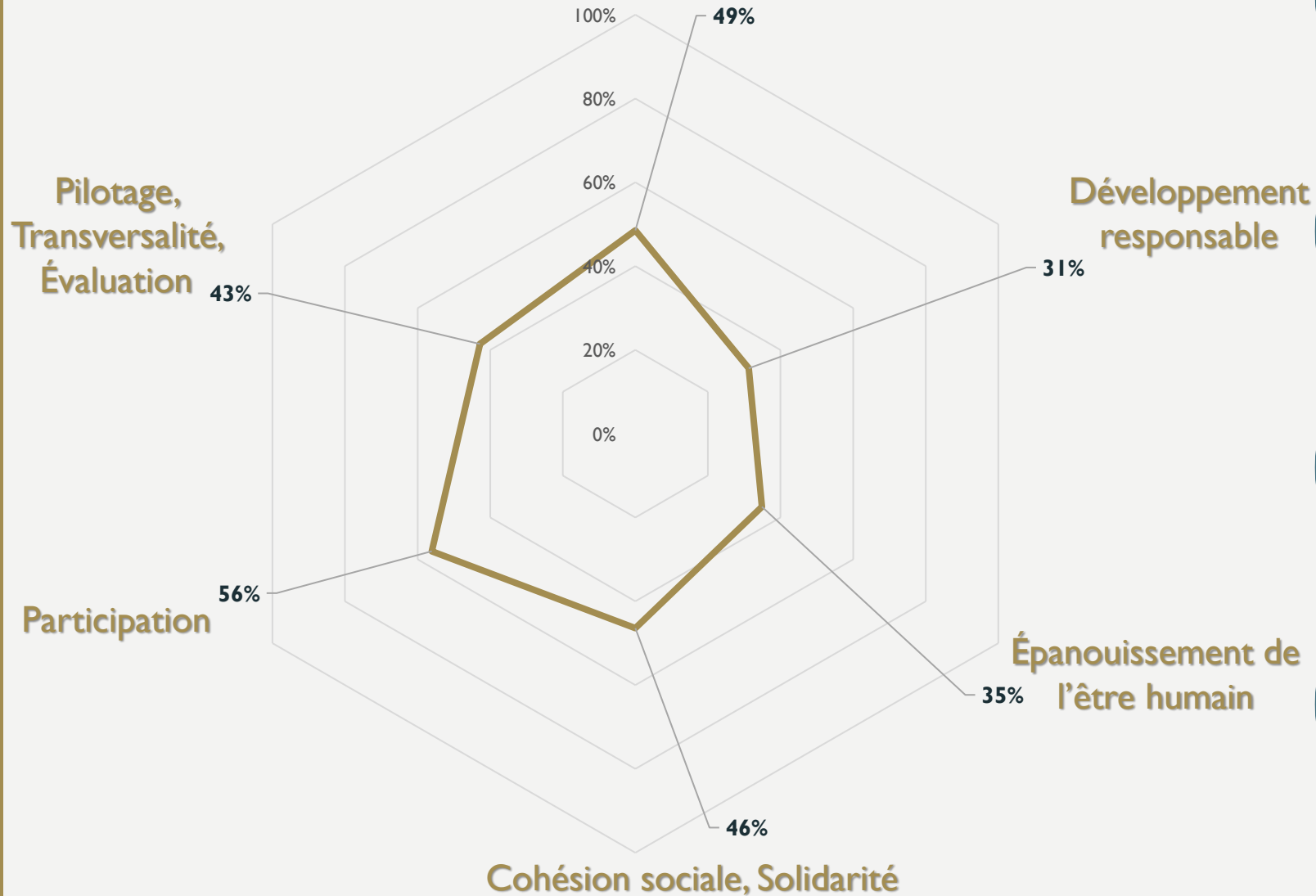
LES ODD EN 6 FINALITÉS

- 17 Objectifs de Développement Durables – ODD – sont définis par les Nations-Unies
- La contribution du Grand Périgueux à ces ODD s'organise autour de 6 axes :



Positionnement de l'agglomération face aux 6 finalités de développement durable

Climat, Biodiversité, Ressources



La participation en point fort mais toutes les finalités progressent au fil des ans

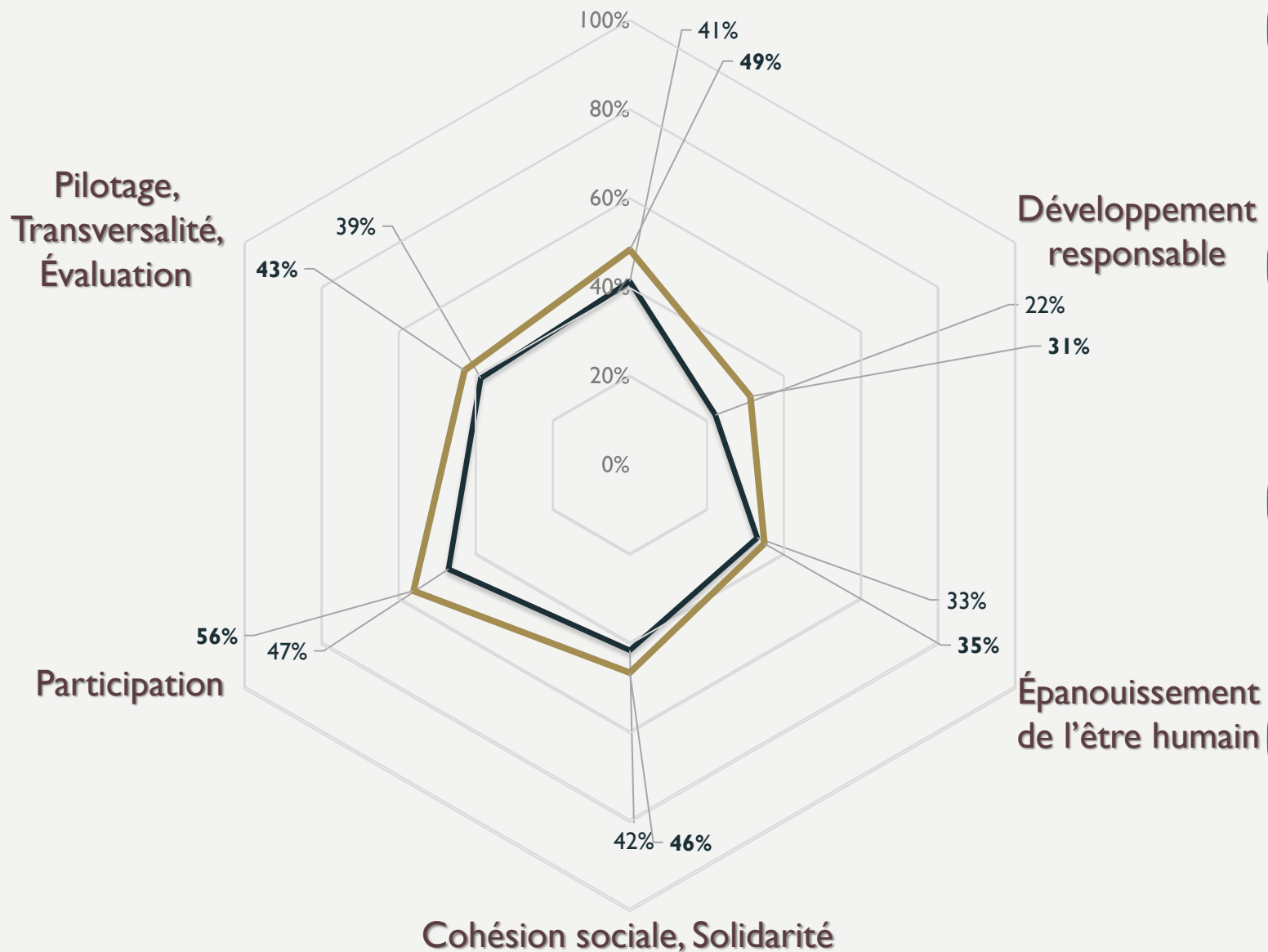
La participation reste le point fort de l'agglomération, avec des outils existants et actifs dans la majorité des directions.

Tous les services ont également des actions en faveur de l'environnement ce qui permet aux objectifs de développement durable liés au **climat, aux ressources et à la biodiversité** de ressortir en deuxième point fort.

Le volet **cohésion sociale – solidarité** est également en bonne position, avec une belle transversalité d'actions en sa faveur au sein des différentes directions.

Les 6 finalités de développement durable : évolution 2022-2024

Climat, Biodiversité, Ressources



Par rapport à 2022

Le Grand Périgueux a progressé sur l'ensemble des six finalités fixées pour son développement durable.

Nous pouvons noter des efforts particuliers sur la finalité du Développement responsable qui était ressortie comme la plus faible en 2022. C'est toujours le cas mais avec une progression de 9 points entre 2023 et 2024, qui s'appuie notamment sur un travail d'accompagnement des entreprises.

Après l'année de concertation dans le cadre du projet de territoire, nous constatons une évolution constante de ce volet Participation (+9 points en deux ans) qui reste le point fort du Grand Périgueux.



DÉTAIL PAR DIRECTION

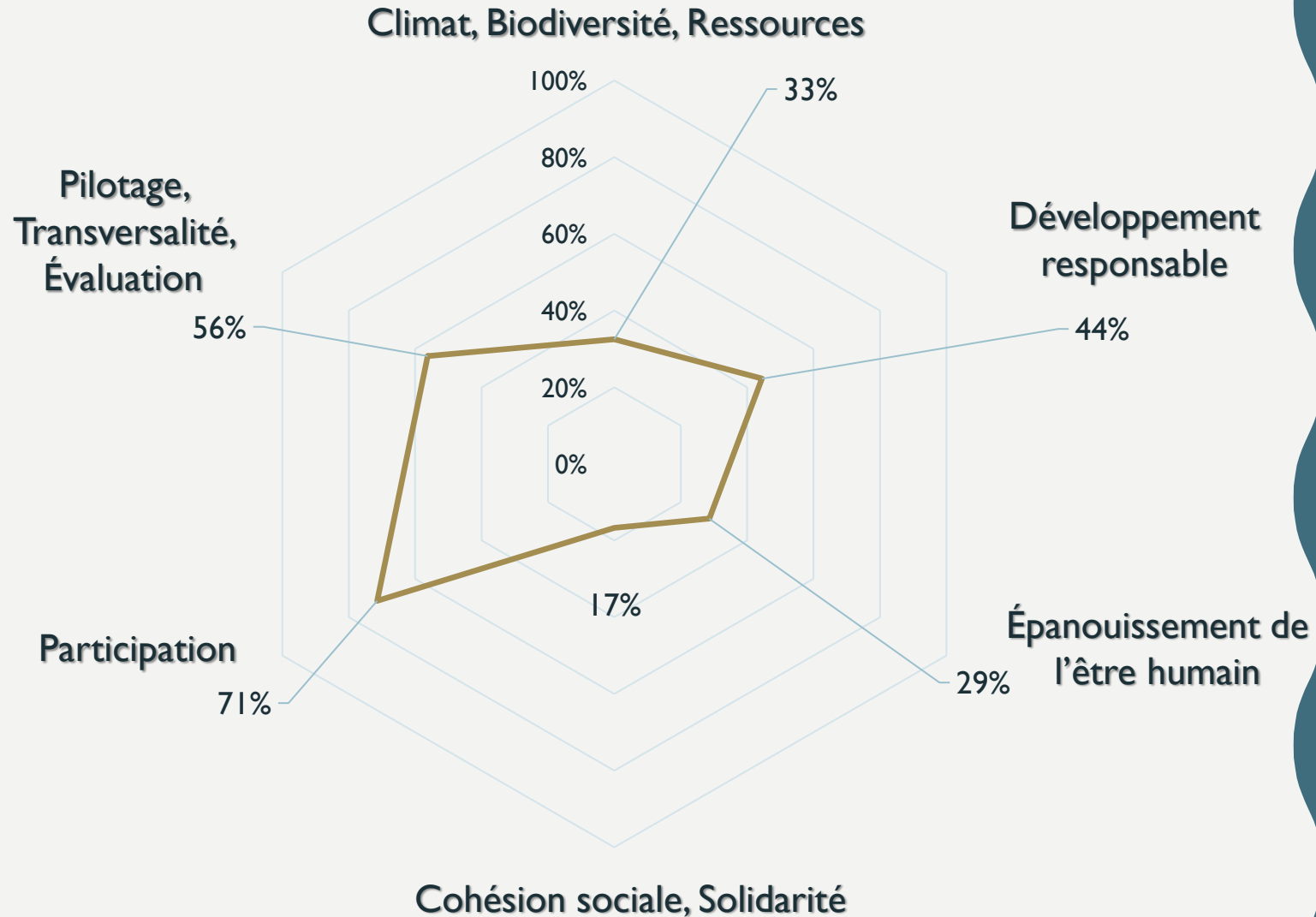


DIRECTION GÉNÉRALE ADMINISTRATION ET DÉMOCRATIE

- ✓ ACCUEIL GÉNÉRAL
- ✓ AFFAIRES JURIDIQUES ET MARCHÉS PUBLICS
- ✓ ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES ET INSTANCES
- ✓ DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE
- ✓ SYSTÈME D'INFORMATION

Positionnement de l'agglo face aux 6 finalités d'ODD :

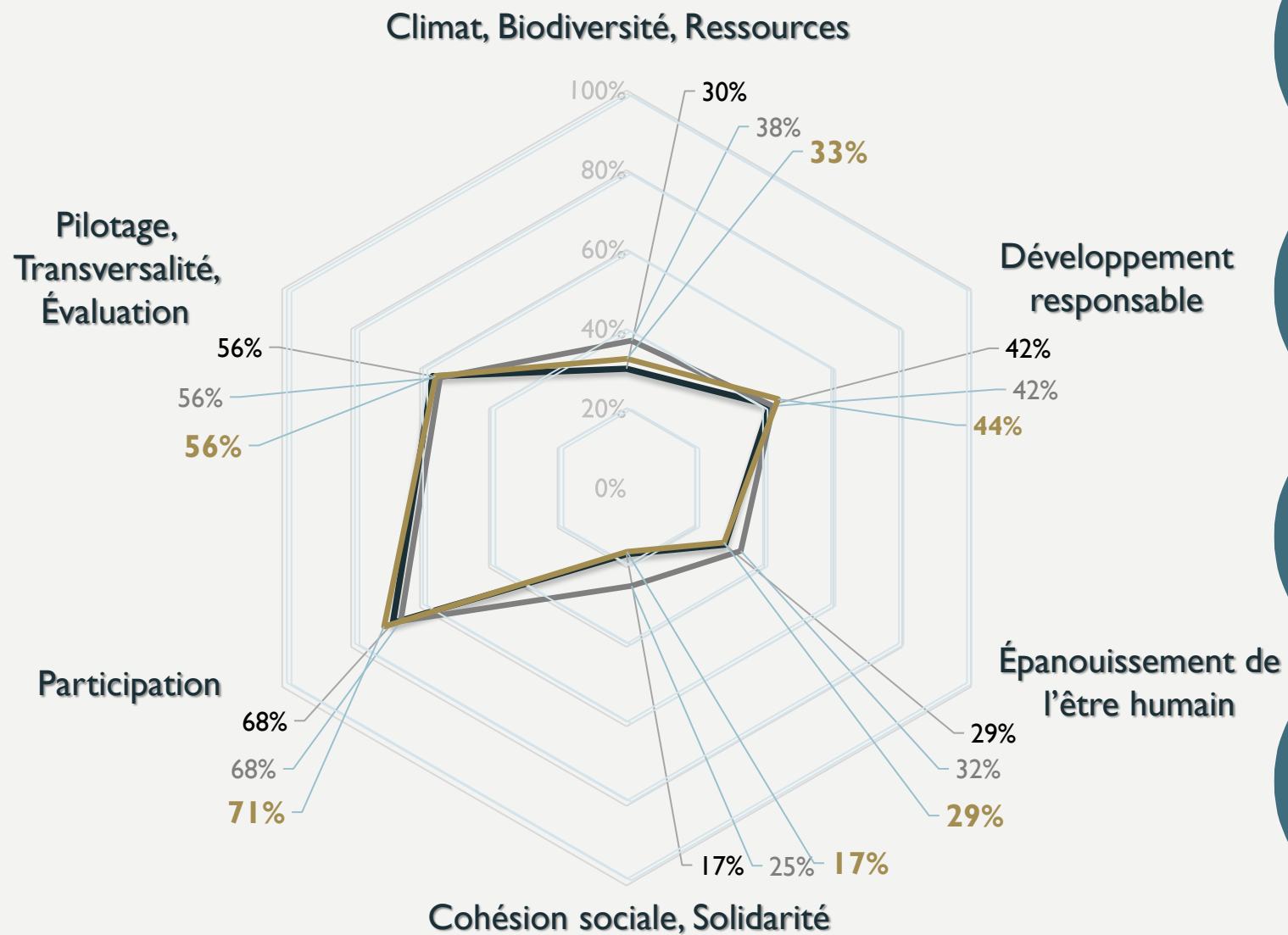
Direction générale



Le point fort de la Direction générale est la participation : rien de surprenant, cette direction comptant la partie démocratie participative dans ses rangs, avec l'animation du CODEV notamment.

Elle se démarque également sur le volet Pilotage-Transversalité-Evaluation en lien avec son service support que représentent les Systèmes d'information, la gestion des assemblées délibérantes et la partie Achats et marché publics qui demande de travailler avec tous les services. Et même au-delà : avec le schéma de mutualisation, les communes membres bénéficient également de l'appui de la direction.

Positionnement de l'agglomération face aux 6 finalités d'ODD : Direction générale / évolution 2022-2023- 2024



Par rapport à 2022 et 2023

La DG se maintient sur les volets transversalité, cohésion sociale et épanouissement de l'être humain.

Sur son point fort, la Participation, elle continue de progresser (+3 points) notamment en lien avec le CODEV en phase dynamique de ses groupes thématiques, par la création du conseil communautaire des jeunes et des ateliers pour la construction de la feuille de route numérique responsable qui participe également à l'amélioration des objectifs de développement responsable et climat.

Positionnement de l'agglo face aux 6 finalités d'ODD : Direction générale

ACTIONS PHARES DE 2024

- Formation sur lien entre commandes publics et développement durable
- Achat de matériels reconditionnés
- Flotte de véhicules à usage moins impactant (électriques, hybrides, voitures petites et moyennes + vélos de service)
- Élaboration de la feuille de route sur le numérique responsable (cf. page suivante)
- Lancement de l'étude sur la Gestion des Relations à l'Usager
- Création du conseil communautaire des jeunes



PRÉVUES EN 2025

- Mise en œuvre de la feuille de route sur le numérique responsable
- Suite de l'étude sur la Gestion des Relations à l'Usager et mise en place d'un plan d'actions
- Premiers conseils communautaires des jeunes

Positionnement de l'agglomération face aux 6 finalités d'ODD : Direction générale

POINT SUR LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

> 2024 : Construction et validation de la feuille de route

En 2024 : formalisation de la feuille de route numérique responsable et du plan d'actions attachés

Un séminaire de sensibilisation (conférence d'expert + fresque du numérique), fin mars

+ un atelier de co-construction des actions avec les acteurs locaux, début octobre

Et tout au long de l'année : groupe de travail interne réunissant services et élus

Un travail débuté en 2023

En 2023 : organisation interne, préfiguration de la stratégie, formation des référents, recueil d'éléments de diagnostics...

En 2024 : Structuration de la stratégie numérique responsable d'avril à décembre 2024



Positionnement de l'agglomération face aux 6 finalités d'ODD : Direction générale

Point sur la stratégie numérique responsable

Feuille de route validée fin 2024 / Le Grand Périgueux se mobilise sur 12 engagements :

- ✓ Engagement 01 – Mettre en place une gouvernance numérique responsable
- ✓ Engagement 02 – Évaluer les impacts du numérique,
- ✓ Engagement 03 – Sensibiliser les agents au NR,
- ✓ Engagement 04 – Rendre les outils numériques accessibles,
- ✓ Engagement 05 – Développer les achats numériques responsables,
- ✓ Engagement 06 – Gérer durablement le parc informatique et les équipements,
- ✓ Engagement 07 – Prévoir et anticiper la fin de vie du parc informatique,
- ✓ Engagement 08 – Maîtriser l'empreinte carbone et gaz à effet de serre
- ✓ Engagement 09 – Devenir un territoire engagé
- ✓ Engagement 10 – Réduire la fracture numérique
- ✓ Engagement 11 – Agir pour une sobriété applicative
- ✓ Engagement 12 – Concevoir une gouvernance de la donnée et des usages de l'IA

EN 2025

Exemple d'actions par engagement :

- Engagement 01 – Nommer et former un animateur NR...
- Engagement 02 – Mettre à jour annuellement le diagnostic de maturité NR
- Engagement 03 – Participer et communiquer au Digital Cleanup Day
- Engagement 04 – Adapter les sites internet aux personnes déficientes : respecter les normes RGAA pour rendre les sites accessibles à tous
- Engagement 05 – Intégrer les clauses dans les marchés publics
- Engagement 06 – Adapter la configuration du poste de travail au juste nécessaire des usages métier
- Engagement 07 – Conventionner avec les acteurs de la filière du type Micro Recup
- Engagement 08 – Réaliser un rapport annuel de l'empreinte Gaz à Effet de Serre (GES)
- Engagement 09 – Cartographier les parties prenantes du territoire
- Engagement 10 – Mettre à jour l'indice de fragilité numérique du territoire et la cartographie des lieux et offres de médiation numérique sur le territoire
- Engagement 11 - Créer une procédure de déclasserment et désinstaller les applications inutiles
- Engagement 12 – Minimiser la collecte et le traitement des données / établir une gouvernance de la donnée

Positionnement de l'agglomération face aux 6 finalités d'ODD : Direction générale

POINT SUR LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Des éléments de diagnostic / état zéro du Grand Périgueux

L'empreinte carbone du Grand Périgueux est de 223 kg équivalent CO2 par an et par agent (contre en moyenne 265 kg CO2eq / an / agent pour d'autres collectivités). Nous sommes donc sur une bonne dynamique, avec une marge de progression possible en termes de gouvernance et promotion de la démarche notamment.

Répondre aux exigences réglementaires

Le décret du 30 juillet 2022 prévoit que « La stratégie numérique responsable devra faire l'objet d'un bilan annuel dans le cadre du rapport, présenté préalablement aux débats sur le projet de budget, sur la situation en matière de développement durable prévu à l'article L. 2311-1-1 du code général des collectivités territoriales. »

129 Tonnes
de CO2eq / an

223 kg CO2eq / an
par agent équipé

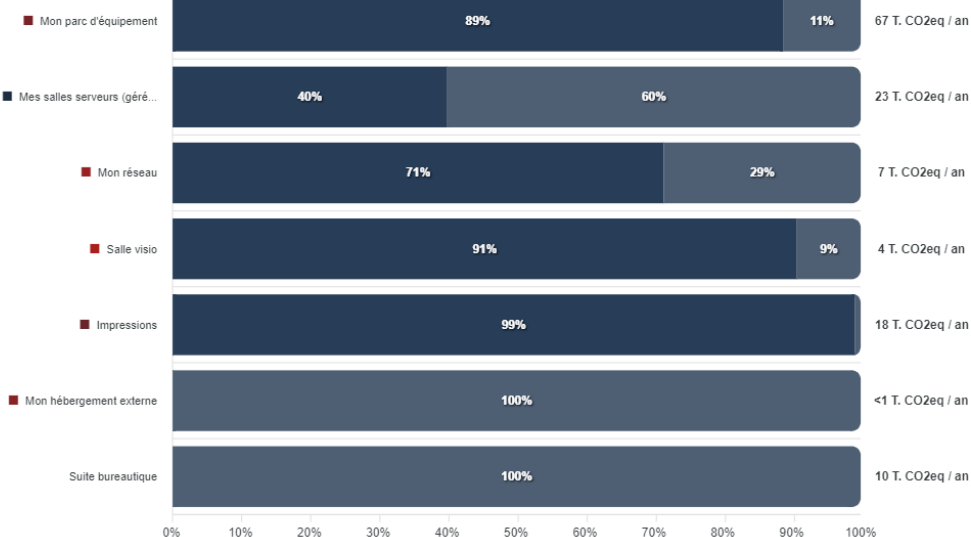
A B C D E F

52.22 %
Mon parc d'équipement

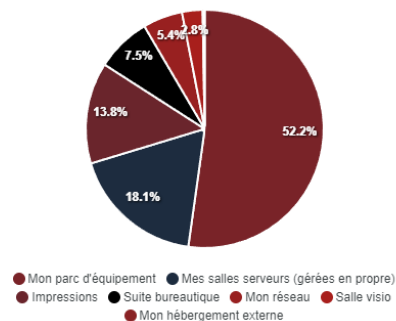
Le plus émetteur

Ventilation Fabrication / Utilisation

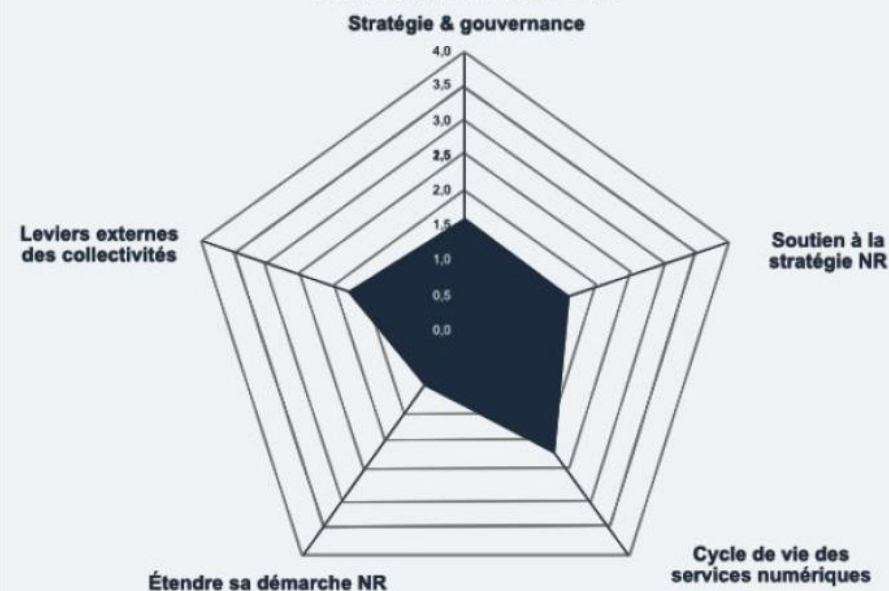
■ Amortissement fabrication annuel ■ Impact d'utilisation annuel



Répartition de l'empreinte GES IT par catégorie



MATURITÉ LABEL NR

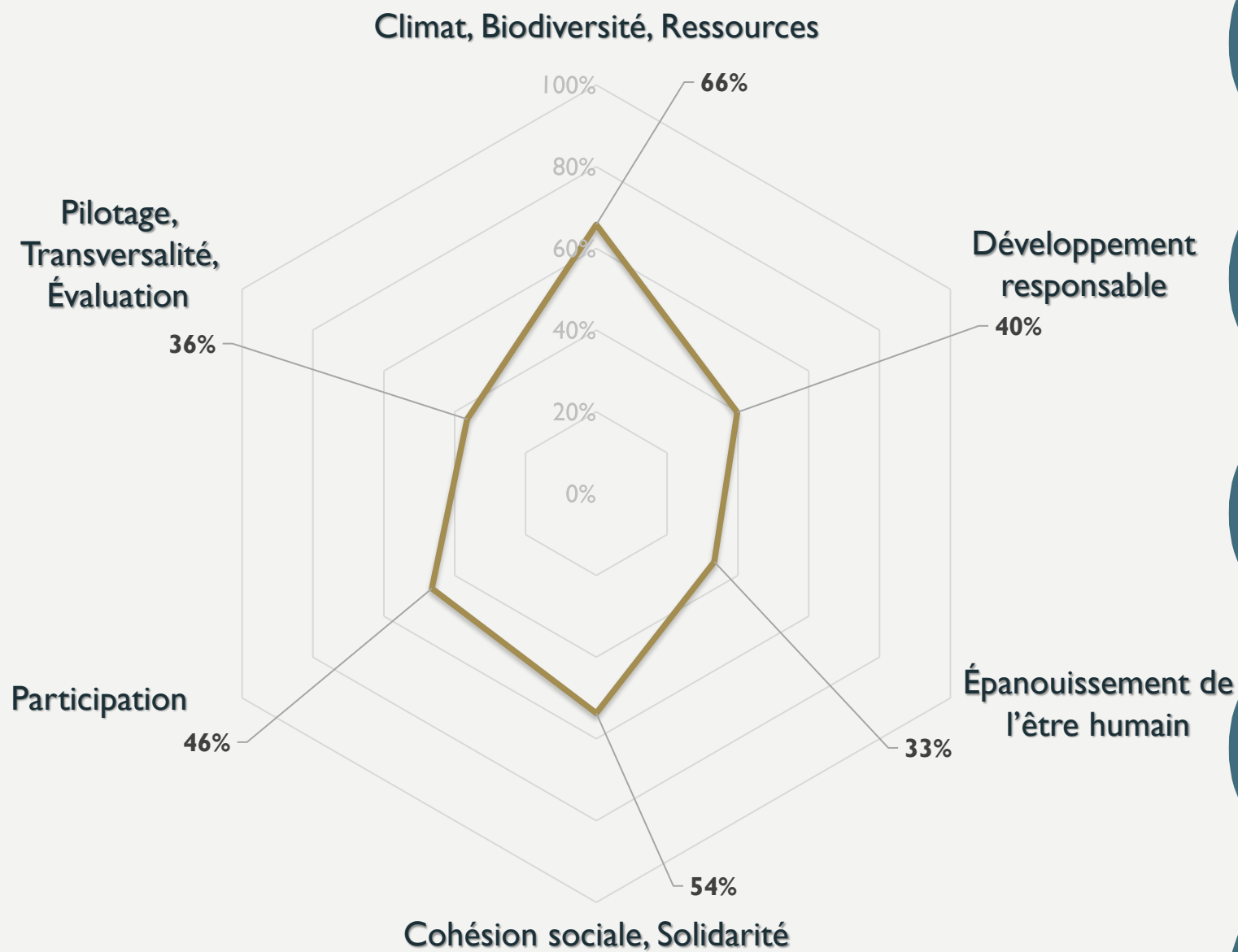




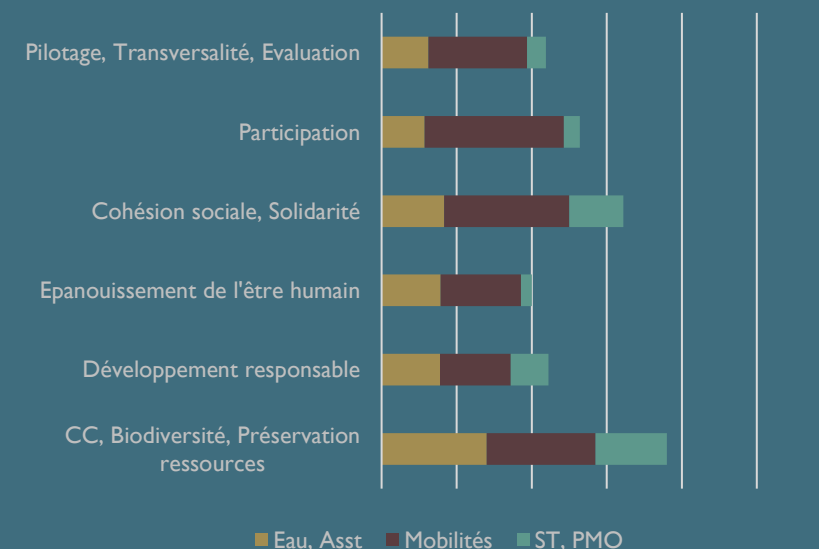
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AMÉNAGEMENT ET MOBILITÉS

- ✓ EAU ET ASSAINISSEMENT
- ✓ MOBILITÉS
- ✓ PÔLE D'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE
- ✓ SERVICES GESTION DURABLE DU PATRIMOINE

Positionnement de l'agglo face aux 6 finalités d'ODD : DGA-AMÉNAGEMENT et MOBILITÉS



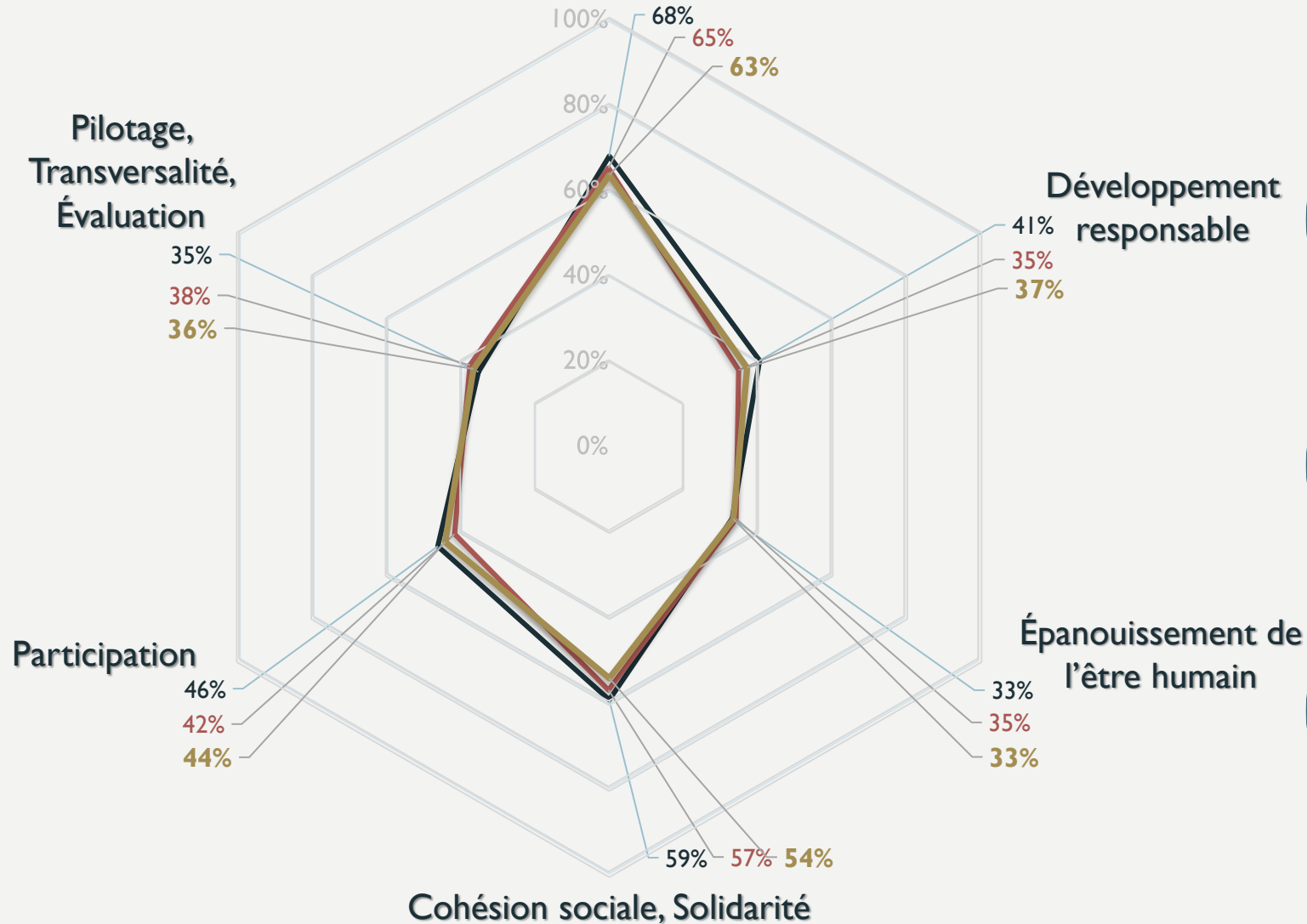
Comme les années précédentes, la DGA – A est très bien positionnée sur les finalités environnementales et sur la Cohésion sociale et Solidarité, en lien notamment avec le travail réalisé sur les volets eau et mobilités qui intègre à la fois les aspects environnementaux, économiques et sociaux.



Positionnement de l'agglomération face aux 6 finalités d'ODD : DGA-AMÉNAGEMENT et MOBILITÉS

évolution 2022-2023-2024

Climat, Biodiversité, Ressources



Par rapport à 2022 et 2023

Malgré de petites variations, l'intégration des objectifs de développement durable se fait sur le même schéma au fil des années, avec deux points forts mais des actions sur toutes les finalités attendues.

Positionnement de l'agglo face aux 6 finalités d'ODD : DGA-AMÉNAGEMENT et MOBILITÉS

Actions phares de 2024

Volet eau :

- Station d'épuration : travail sur les eaux parasites (à diminuer le plus possible, réhabilitation de réseaux...)
- Mise en place de décanteurs hydrodynamiques sur le pluviale
- Installation de filets pour les macros-déchets (3-5 cm) sur les déversoirs d'orage
- Travail sur une harmonisation de la tarification
- Expérimentation : « Des chiens pour lutter contre les pertes en eau potable », avec Veolia

Services techniques / PMO :

- Poursuite de la mission de l'économiste de flux
- Création de la Direction Stratégie Patrimoniale
- Réalisation d'une voie verte avec revêtement drainant
- EnR : intégration de la géothermie et du solaire PV pour le gymnase de Sarliac
- Déchets : mise en place de poubelles de tri sur la voie verte, avec le soutien de CITEO

Les mobilités :

- parc de vélos (+ 150 en 2024) : 700 en service à l'été 2024
- utilisation de 2 bus électriques
- Augmentation de la fréquence des bus : toutes les 10 minutes aux heures de pointes depuis septembre 2024
- Participation active au programme national "transportez-vous bien" qui aide à la difficulté du métier de conducteur de bus
- Convention avec AOL de Périgueux pour l'insertion des personnes handicapées à prendre le bus en toute autonomie
- Expérimentation de l'autopartage et des lignes virtuelles de covoiturage (Illicov)
- Travail avec la CAB, la CCVIS pour promouvoir l'intermodalité mais aussi avec les agglos plus lointaines : Brive et Tulle pour le ferroviaire



Recherche de fuites sur le réseau d'Eau cœur du Périgord, avec Taïky, Kyrie et Shanky et leur maîtresse Nathalie Delon de la société Kyroco



Sur les 28 km de voie verte, 42 poubelles « bi-flux » placées de façon plus pertinente remplacent les 80 poubelles noires qui étaient en place



7 lignes de covoiturage Illicov sur le Grand Périgueux

Positionnement de l'agglomération face aux 6 finalités d'ODD : **DGA-AMÉNAGEMENT** et **MOBILITÉS**

PRÉVUES EN 2025

Volet eau :

- Épuration de l'eau : récupération des graisses pour la filière de méthanisation (déjà effectif à Saltgourde)
- Sensibilisation : communiquer plus sur la conso d'eau et son usage
- Travail sur réutilisation de la chaleur des eaux usées

Volet mobilités durables :

- 4 nouveaux bus électriques en service
- Achat de 150 vélos supplémentaires
- étude ombrières sur parking relais
- expérimentation : l'accompagnement à la prise du bus d'une personne ayant des craintes à prendre le bus
- campagne sur le harcèlement en 2025 dans les bus

Volet gestion du patrimoine :

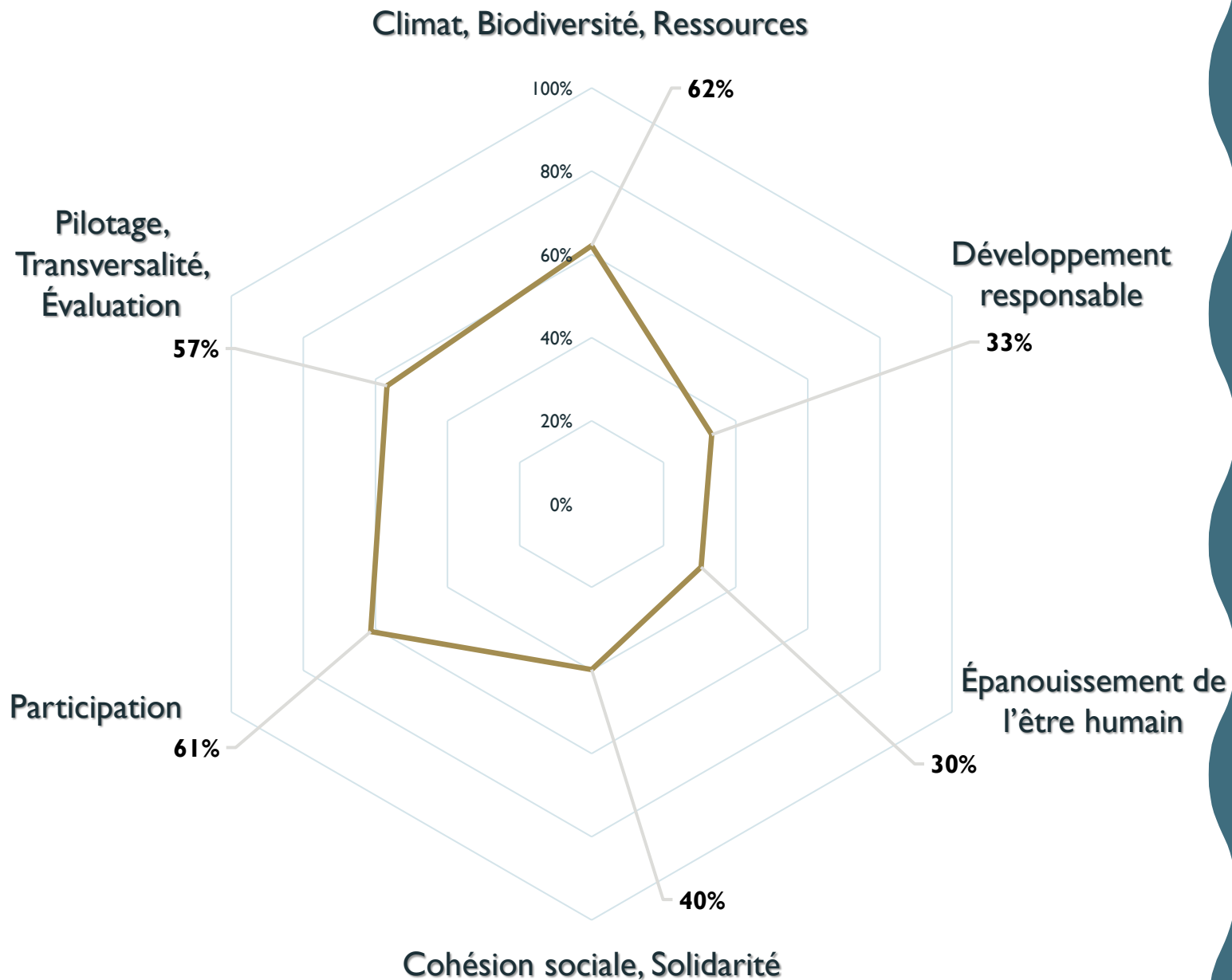
- Travail sur la gestion différenciée des espaces verts (d'abord sur la voie verte...)
- Réalisation d'audits énergétiques
- Généralisation de l'utilisation des aquatextiles sous les parkings de surface
- PPI renouvellement des conduites d'eau potable pour limiter les fuites
- Étude sur la récupération de l'eau de pluie pour le lavage des véhicules du ST
- Expérimentation : projet de micro-forêt avec la MCTE



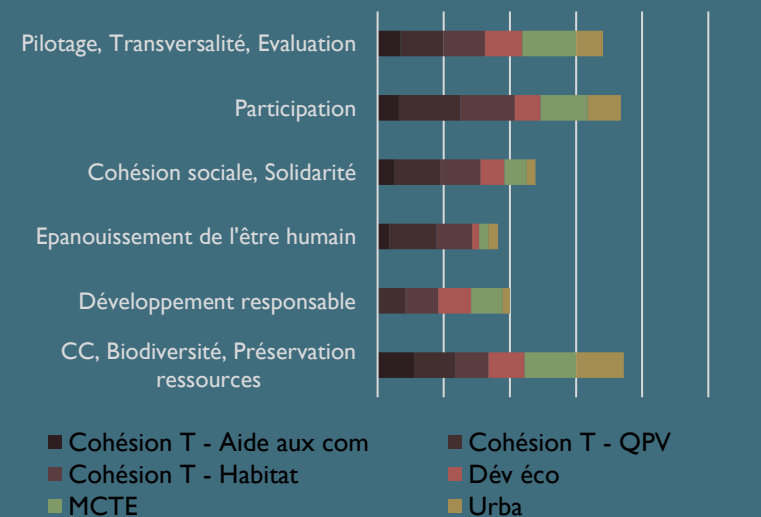
DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE- DÉVELOPPEMENT ET COHÉSION TERRITORIALE, ATTRACTIVITÉ

- ✓ COHÉSION TERRITORIALE
- ✓ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISME
- ✓ MISSION CLIMAT TRANSITION ÉCOLOGIQUE
- ✓ URBANISME

Positionnement de l'agglo face aux 6 finalités d'ODD : DGA- Développement et Cohésion territoriale, Attractivité

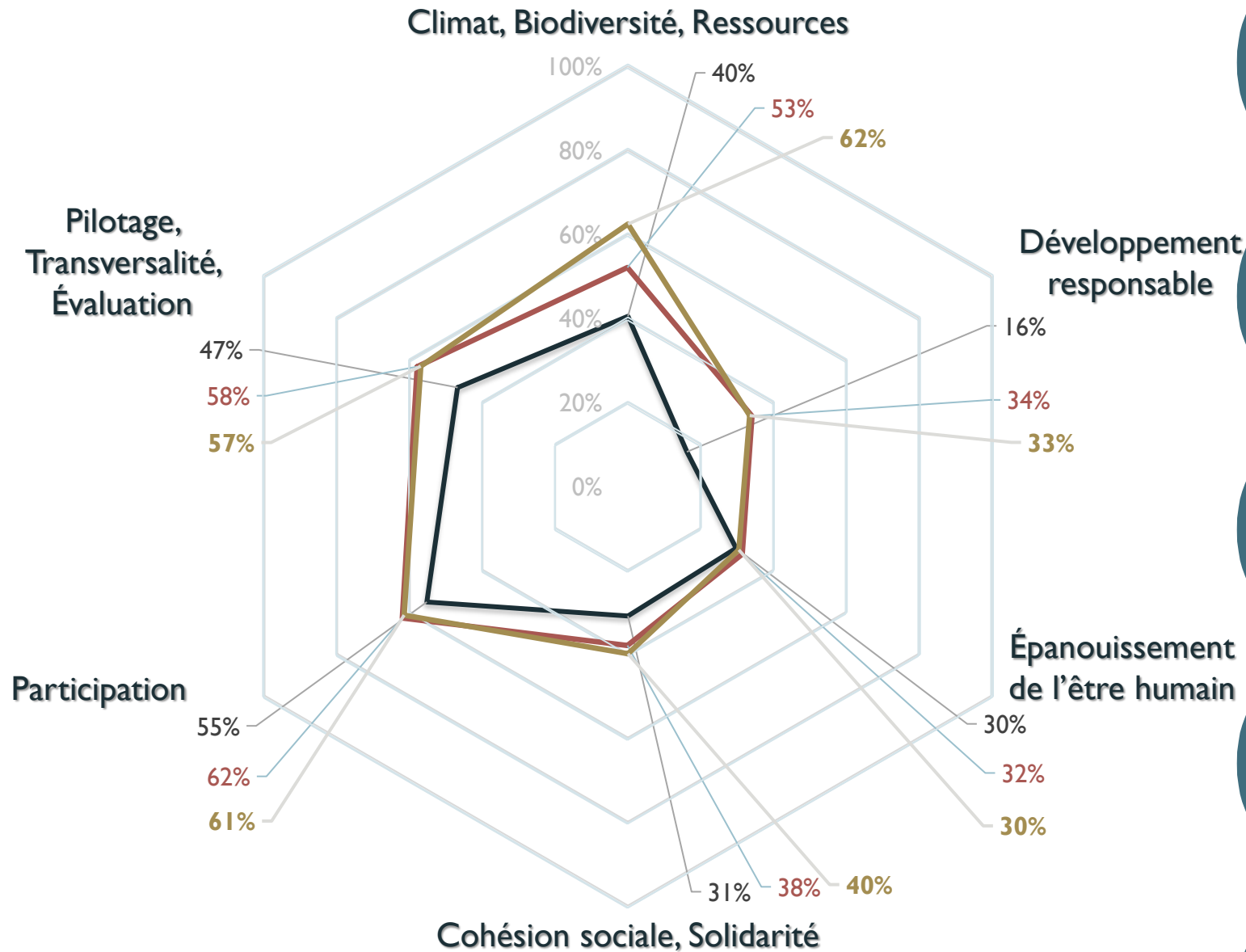


En 2024, les aspects environnementaux ressortent particulièrement pour la DGA-D par rapport aux années précédentes, fruits du travail d'intégration d'actions en lien avec la biodiversité et les ressources au sein de tous les services. Elle contribue également fortement sur les finalités liées à la Participation et au Pilotage Transversalité et Evaluation ce qui est révélateur de ses missions en lien avec des thématiques qui demandent de la co- construction des projets et un partenariat important dans leur réalisation, que ce soit en matière de politique de la ville, d'habitat, d'agriculture durable ou d'environnement.



Positionnement de l'agglomération face aux 6 finalités d'ODD : DGA- Développement et Cohésion territoriale, Attractivité

évolution 2022-2023-2024



Par rapport à 2022 et 2023

En trois ans, la DGA-D a progressé sur la plupart des objectifs de développement durable et notamment sur la finalité d'un développement responsable, que ce soit en lien avec les actions sur l'économie circulaire, l'éclairage public des zones d'activités, le conseil aux entreprises...

Les actions en faveur de la biodiversité et du climat se sont également démultipliées (Atlas de la biodiversité communales, guide sur la végétalisation des cours d'école, mois du climat...) ce qui marque une belle progression de cet objectif de développement durable (+22 points en 3 ans).

Positionnement de l'agglomération face aux 6 finalités d'ODD : DGA- Développement et Cohésion territoriale, Attractivité

Cohésion territoriale

- Contrat de ville 2024-2030 : Organisation de la concertation citoyenne et d'ateliers participatifs
- AAP annuel de 100 000 € pour les associations qui œuvrent dans les quartiers
- Intégration plus forte des questions de biodiversité et de lutte contre les îlots de chaleur dans le cadre du PRU de Chamiers (parc urbain...)
- Poursuite du projet « Boucle Fertile » en réponse à l'appel à projets Quartiers Fertiles de l'ANRU
- Poursuite des réunions de GUSP- Gestion urbaine et sociale de proximité sur le QPV de Chamiers
- Inauguration CAP'Artisans (12 entreprises en quartier prioritaire)
- Actualisation de l'étude sur les besoins en logement des jeunes
- Dernière année programme AMELIA 2 (aides multipliées par 2)
- Valorisation auprès des communes du guide de la désimperméabilisation des cours d'écoles

Développement économique:

- Installation Digital Valley,
- Promotion de la Pépinière d'Entreprises, lancement du Défi Cap Inno
- Feuille de route ESS,
- Feuille de route développement économique (cadre SRDEII),
- Projet FEDD, accompagnement COFIDUR...
- Recrutement pour l'animation de Territoires d'industrie, mutualisé avec le Grand Bergeracois
- Lancement AAP fond vert éco pour les entreprises
- Première édition des ESSpresso en partenariat avec la CRESS
- Création de la SPLA

Actions phares de 2024

Urbanisme :

- Étude de planification et compensation environnementale
- Étude de recensement des friches

Climat Transition écologique:

- Formalisation de la feuille de route numérique responsable avec la DSI
- Action de protection des insectes pollinisateurs
- Étude sur la zone de confluence Isle-Auvezère
- Valorisation de la zone humide de Neufont
- Projet de valorisation pédagogique de l'étang du Rosier
- Lancement des actions de suivi de la qualité de l'air
- Validation de la stratégie COT Climat et ECI
- Inventaires et animations dans le cadre de l'ABC
- Soutien à 12 projets communaux (AAP – Actions écologiques)
- Animations agricoles (CLIT, espaces-test, visites, rencontres à la ferme...)

Volet économie circulaire (ECi) :

- Formation des élus, des agents et du groupe environnement du CODEV via la fresque de l'économie circulaire
- Première bourse aux matériaux pour les entreprises du bâtiment
- Rencontre synergies et accompagnement de plusieurs synergies entre entreprises locales
- Webinaires d'informations sur les aides à la transition écologique pour les entreprises du territoire



Une vingtaine d'acteurs de l'ESS étaient présents à ces rencontres d'affaires



Soutien à Cofidur – Usine du future

Le Grand Périgueux construit pour la FEDD un bâtiment de 3200 m²



14 administrateurs à la SPLA du Grand Périgueux présidée par Franck Moissat



Les chefs d'entreprise apprennent à partager leurs ressources – Rencontre synergies entreprises



Positionnement de l'agglo face aux 6 finalités d'ODD : DGA-Développement et Cohésion territoriale, Attractivité

PRÉVUES EN 2025

Urbanisme :

Lancement de la révision générale du PLUI

Dév éco :

- Mobilisation des usagers dans le cadre du plan guide du quartier de la gare
- La Brocante aux matériaux, 2^{ème} édition
- Accompagnement de deux entreprises sur le volet économie circulaire
- Défi Cap'Inno, 2^{ème} édition
- Réalisation d'un bâtiment agricole au Chambon

MCTE :

- La semaine de l'environnement, 2^{ème} édition
- Actions de formation et de sensibilisation dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité
- Le mois du climat
- La mise à jour du bilan Gaz à effet de Serre de l'agglomération
- Poursuite du Programme Biodiversité alliée de l'agriculture avec le Pays de Beleyme

Habitat :

- Mise en œuvre nouveau programme Pacte + OPAH RU AMELIA
- Mise en œuvre du Plan partenarial d'information et d'accompagnement des demandeurs (PPGDID),
- Travail à conduire sur logement inclusif (personnes âgées, jeunes, handicapés)
- Actualisation des règlements d'intervention en faveur du parc public et du parc privé avec des aides plus fortes et plus larges
- Nouvelle convention Intercommunale d'Attribution des logements sociaux 2025-2029 et cotation de la demande"



DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE - RESSOURCES, SERVICES & SOLIDARITÉS

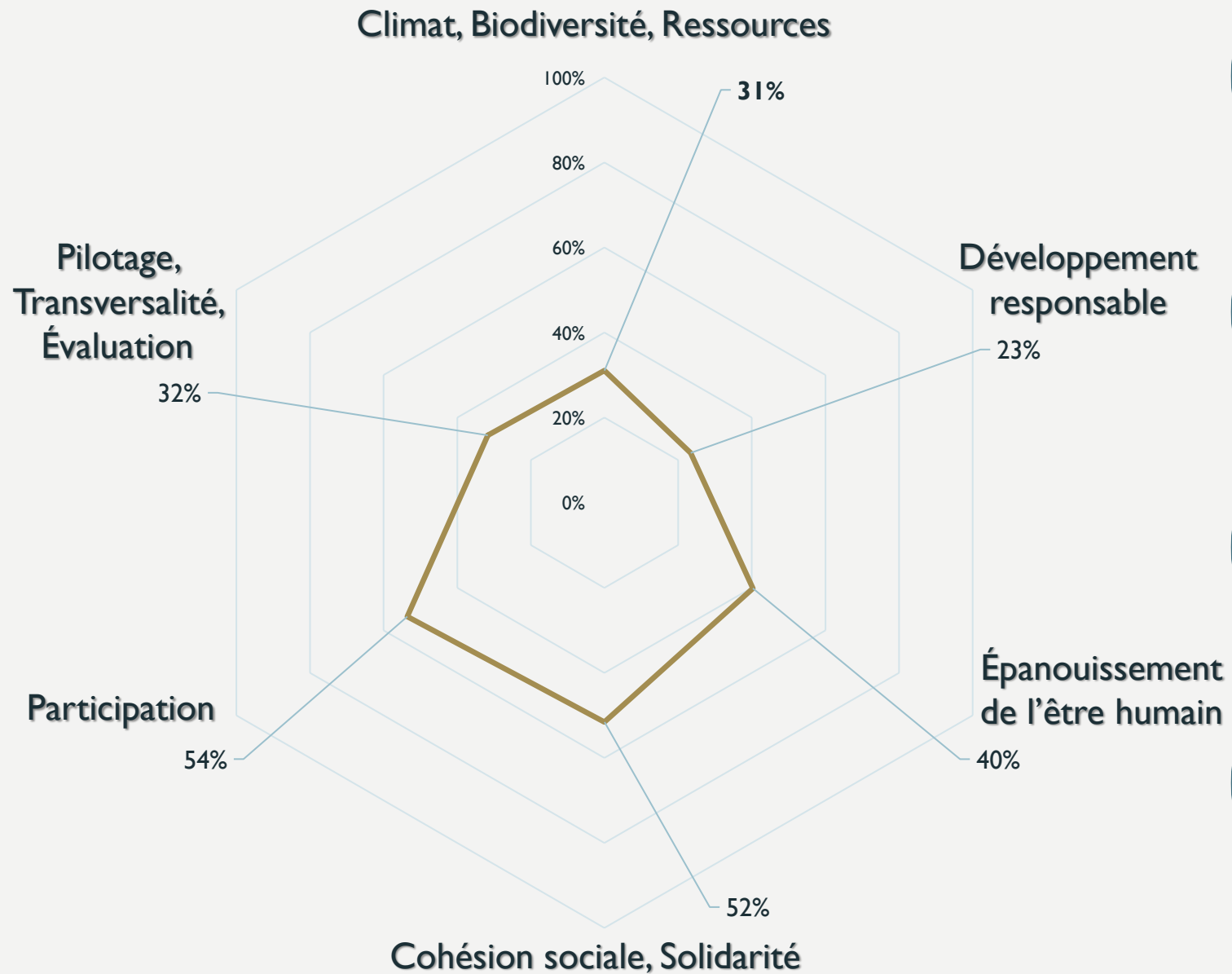
✓ FINANCES ET EVALUATION

✓ RESSOURCES HUMAINES

✓ SOLIDARITÉ ET SERVICES

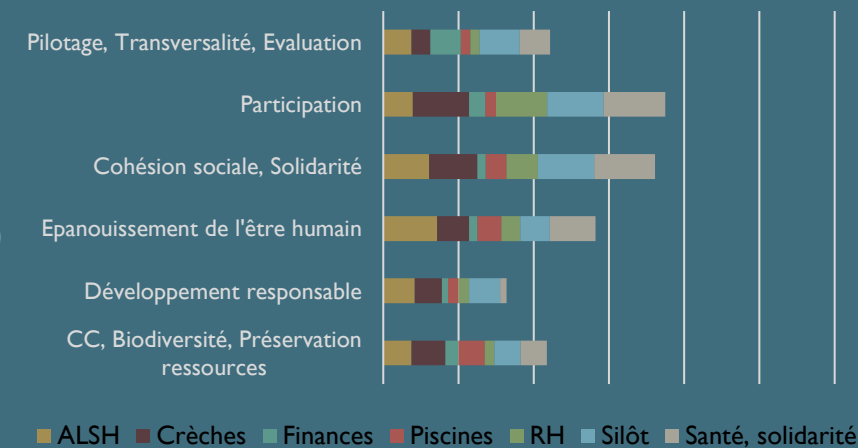
- ✓ Petite-enfance, Enfance
- ✓ Piscines, Sport et Loisirs
- ✓ Santé, Solidarité
- ✓ Plan territorial de lutte contre les discriminations
- ✓ Accueil des gens du voyage
- ✓ Projet Silôt

Positionnement de l'agglo face aux 6 finalités d'ODD : DGA-RESSOURCES, SERVICES & SOLIDARITÉS



Les points forts de la DGA-R se retrouvent au niveau des objectifs de développement durable sur la Cohésion sociale-Solidarité et la Participation.

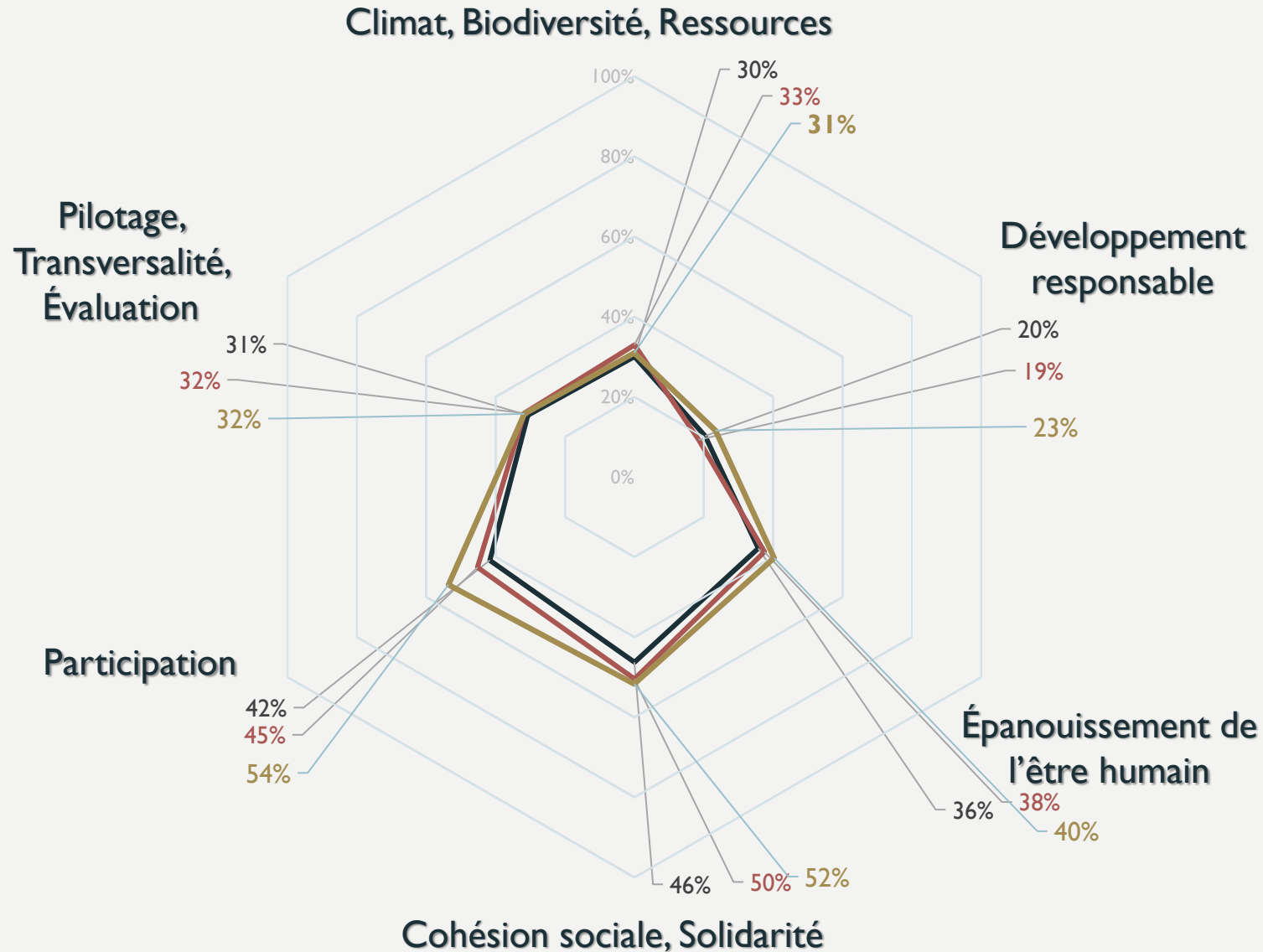
Cette situation reflète les missions de services à la population de la DGA-R avec notamment l'enfance et la petite enfance, la santé et en 2024 une forte mobilisation des acteurs du projet Silôt et de l'ESS.



■ ALSH ■ Crèches ■ Finances ■ Piscines ■ RH ■ Silôt ■ Santé, solidarité

Positionnement de l'agglo face aux 6 finalités d'ODD : DGA-RESSOURCES, SERVICES & SOLIDARITÉS

évolution 2022-2023-2024



Par rapport à 2022 et 2023

Les différents objectifs de développement durable sont intégrés de façon assez homogène ces trois dernières années.

La progression la plus forte est sur le volet participation (+ 12 points) et s'explique notamment avec la mise en place d'outils formalisés, pérennes ou liés à un projet : le conseil des familles, le comité de suivi de Silôt, les ateliers de l'ESS et, en interne, des groupes de travail QVT, égalité professionnelle, réorganisation de service...



Médiation animale : depuis 2023, 3 crèches du Grand Périgueux permettent aux enfants de grandir et s'épanouir en compagnie de Gimli, un chien croisé Jack Russel Pinscher

Positionnement de l'agglo face aux 6 finalités d'ODD : DGA-RESSOURCES, SERVICES & SOLIDARITÉS

Enfance, Petite enfance :

- Premiers conseils des crèches
- Relance des cafés-parents sur certaines structures + mise en place des réunions de rentrée (crèches)
- Elaboration du projet de Libre exploration éducative sur la crèche de Coulounieix Chamiers accompagné par l'Institut de la Petite Enfance (Boris Cyrulnick) + conférence
- Accueil de l'exposition sur le métier d'assistant maternel
- Formation au BAFA offerte à 19 personnes
- Participation aux animations de "L'agglo joue les Jeux » (ALSH)

Sport et Loisirs :

- Construction d'un gymnase à Sarliac sur l'Isle
- Réflexion sur jonction cyclable entre Vergt et l'étang de Neufont

Ressources humaines :

- Etude sur la mise en place de la participation obligatoire employeur en 2025 sur la prévoyance
- Plan égalité professionnelle : mise en place d'un dispositif de signalement en partenariat avec le CDG24

Santé-Solidarité-Discriminations :

- Sensibilisation des gens du voyage aux économies d'énergie
- Formalisation avec le Département et les services de l'Etat du schéma départemental d'accueil et d'habitat des GDV 2024-2029
- EIS-Evaluation des Impacts en Santé du projet Silôt
- Formations aux 1^{ers} secours en santé mentale, prévention crise suicidaire
- Accueil des internes en médecine
- Evaluation du Contrat Local de Santé 2019-2024

Actions phares de 2024

ESS :

Lancement de la construction des bâtiments du projet Silôt

Avec l'opération "l'agglo joue les jeux", les enfants des centres de loisirs du Grand Périgueux ont assisté à l'entraînement et ont pu échanger avec des joueurs du BBD.

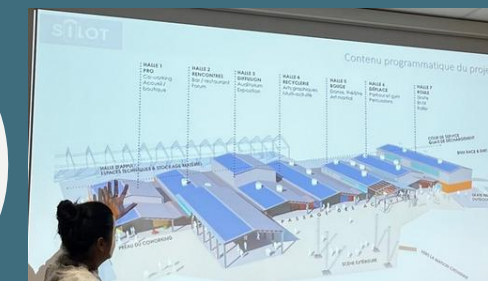


Olympiade des centres de loisirs avec 169 enfants !



Près de 200 agents de la Petite Enfance du Grand Périgueux sensibilisés à "la Libre Exploration Educative"

Pour faire découvrir le métier d'assistant maternel, nos Relais Petite Enfance ont choisi de créer une exposition itinérante en s'appuyant sur des témoignages de celles et ceux qui l'exercent.



Positionnement de l'agglomération face aux 6 finalités d'ODD :

DGA-RESSOURCES, SERVICES & SOLIDARITÉS

PRÉVUES EN 2025

Ressources humaines :

- Participation employeur à la protection sociale complémentaire SANTE
- Formation managers
- Travail avec Francetravail et URSSAF sur les procédures dématérialisées (attestation, DSN...)

ESS :

- Mise en route de Silôt !

Enfance :

- Formation des directeurs et animateurs aux objectifs de développement durable et aux outils pédagogiques de l'atlas de la biodiversité
- Formation des équipes pour l'accueil d'enfant porteur de handicap, création d'un protocole d'accueil
- Mise en place de réunions d'enfants dans les ALSH / concertation avec les familles

Santé-Solidarité-Discriminations :

- Mise en cohérence des règlements intérieurs pour les gestionnaires des gens du voyage de Dordogne
- Mise en place de bacs jaunes dans toutes les aires d'accueil avec une présentation de la nécessité de tri des déchets
- Projet sur amélioration de l'existant : création d'espaces partagés à partir de matériaux de récup (jardinière...)
- Réactivation du « réseau de vigilance pour l'égalité de traitement et la non-discrimination »
- Formalisation du prochain CLS- Contrat Local de Santé
- Projet de village senior à Vergt (EHPAD abritant une micro-crèche)

Petite enfance :

- Projet couches compostables avec ramassage en vélo cargo pour les grandes crèches et couches lavables avec externalisation pour les petites : test sur une micro et une grande crèche puis déploiement.
- Poursuite de la réorganisation du temps de travail des agents du Pôle de remplacement
- Autonomisation des directions de chaque structure en matière de budget
- Elargissement du partenariat
- Poursuivre les projets de libre exploration éducative sur les structures
- Poursuivre le travail avec les parents – leur participation aux conseils de crèche, comment les faire rentrer dans nos structures, à quelles places ?
- La question de la restauration et de la réévaluation du marché avec API

Positionnement de l'agglomération face aux 6 finalités d'ODD : DGA Ressource / Finance

Annexe environnementale « Impact du budget pour la transition écologique »

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique.
(décret d'application du 16 juillet 2024)

→ Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et ainsi faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

Forme de l'annexe environnementale

L'état annexé « Impact du budget pour la transition écologique » se présente sous la forme de tableaux :

- un tableau par axe de la taxonomie européenne
- et un tableau de synthèse croisant le résultat des cotations sur les différents axes.

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – PRÉSENTATION PAR NATURE		IV					
Présentation agrégée par nature							
Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées	
A105 Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110 Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A120 Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125 Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A130 Réseaux et installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A135 Réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140 Installations techniques, agencements et matériel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A145 Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150 Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A155 Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165 Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225 Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

NOUVEAUTÉ 2024

Sont soumis à l'obligation de produire l'annexe environnementale, tous les budgets principaux et budgets annexes des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants soumis aux instructions budgétaires et comptables M4 et M57.

Entrée en vigueur

Exercice	Axes de transition écologique
2024	l'axe 1 « atténuation du changement climatique »
2025	l'axe 2 « adaptation au changement climatique »
2026	l'axe 3 « gestion des ressources en eau »
2026	l'axe 4 « transition vers une économie circulaire »
2026	l'axe 5 « prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols »
2025	l'axe 6 « préservation de la biodiversité »



CONCLUSION

L'année 2024 a été marquée par le maintien des programmes existants, accompagné de la mise en œuvre active de Grand Périgueux 2040 : soutien au développement industriel et agricole, amplification du programme Amelia 2, lancement des travaux de Silôt, du gymnase de Sarliac, rénovation énergétique des bâtiments, renfort de l'offre en mobilité durable, réalisation d'inventaires et d'animations naturalistes à l'échelle des 43 communes, rénovation des réseaux et équipements en lien avec l'eau, tri sur la voie verte, soutien aux projets communaux...

Mais également des concertations et de la co-construction sur le numérique responsable, le contrat de ville 2024-2030, l'économie sociale et solidaire, le réemploi dans le bâtiment, les conseils de crèche...

Cette année est également riche d'innovations avec plusieurs expérimentation menées : détection cynophile des fuites d'eau, étude de l'impact en santé du projet Silôt, le lancement de Digital Valley, le concours projets innovants de la pépinière, « l'agglo joue les jeux »...

Tout autant de projets répondants aux enjeux de développement durable et qui permettent au Grand périgieux de progresser une année encore sur tous les objectifs déterminés pour répondre aux six finalités.



ANNEXE

MÉTHODE D'ÉLABORATION DU RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE DEPUIS 2022

Depuis l'année 2022, une nouvelle trame de Rapport développement durable a été mise en place. Elle se base sur un système de notation permettant d'établir un positionnement sur les 6 finalités.

Au fil des années, il est possible de constater les évolutions de l'agglomération. À court terme, cet outil permet aux services de mettre en évidence les points forts et les points à travailler plus particulièrement, et aux élus, d'avoir des éléments complémentaires pour orienter leurs décisions.

Le système de notation se base sur 50 questions scindées en 6 chapitres correspondants aux finalités de développement durable définies pour le Grand Périgueux.

Ces questions sont précisées page suivante.

50 QUESTIONS PAR SERVICE POUR POSITIONNER L'AGGLO VIS-À-VIS DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CC, Biodiversité, Préservation ressources	Développement responsable	Épanouissement de l'être humain	Cohésion sociale, Solidarité	Participation	Pilotage, Transversalité, Evaluation
Niveau d'information sur le Développement durable :	Est-ce que mon service intègre dans ses objectifs et moyens :	Est-ce que mon service intègre dans ses objectifs et moyens :	Est-ce que mon service participe à :	Est-ce que mon service intègre dans ses objectifs et moyens :	Est-ce que pour les missions gérées par mon service est réalisé :
<ul style="list-style-type: none"> • Les agents du service ont-ils reçu une formation en lien avec le DD ? • Est-ce que dans mon service, de la veille est réalisée sur la réglementation ou les nouveautés liées au DD ? <p>Est-ce que mon service participe aux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de maîtrise des consommations et de la demande en énergie ? • de prise en compte des mesures de protection environnementale des milieux et des espèces ? • de renforcement de la connaissance des écosystèmes et des espèces qui en dépendent ? • de maîtrise de pressions sur la biodiversité et les milieux ? • de préservation et de valorisation de la nature et des paysages ? • de préservation de la ressource en eau ? • de réduction des Gaz à Effet de Serre (GES) ? • de renforcement de l'utilisation des énergies renouvelables ? Si oui de quelle façon ? 	<ul style="list-style-type: none"> • le développement d'une consommation et de pratiques citoyennes responsables ? • la réduction des déchets produits et leur valorisation ? • de privilégier les ressources renouvelables en remplacement de ressources non renouvelables ? • l'évolution de l'économie locale vers des pratiques durables ? • le développement des filières durables (économie verte, éco-industries, ESS...) ? • la mobilisation des entreprises / industries vers la transition écologique et le développement durable (ISO 14 000, 26 000, RSE...) ? • le développement de pratiques de gestion intégrée des parcs d'activité (aménagement, consommation eau, électricité, PDE...) ? • l'adaptation de l'emploi et de la formation aux évolutions des compétences, par la formation continue (BTP...) ? • l'inscription de l'action de la collectivité dans l'innovation, l'expérimentation, la recherche & développement ? 	<ul style="list-style-type: none"> • la réduction des précarités et de la grande pauvreté ? • la maîtrise des phénomènes de précarisation : énergétique (accès à l'énergie, à la mobilité), des retraités, situations de surendettement... ? • le renforcement du lien social entre générations ? • le renforcement du lien social entre populations de diverses origines socio-culturelles ? • la réduction des discriminations et des inégalités ? • la prise en compte des solidarités intercommunales, et la bonne articulation et cohérence avec diverses échelles territoriales ? • la solidarité internationale, par une coopération avec les acteurs associatifs et/ou décentralisés entre collectivités, sur les cinq finalités du développement durable ou par la compensation des GES produits par l'intervention publique ? 	<ul style="list-style-type: none"> • l'amélioration de la qualité des services à la population ? • un meilleur accès et une offre d'équipements ? • le maintien ou l'amélioration de la santé publique, dans ses dimensions environnementales ? • la prévention sanitaire (conduites addictives, hygiène de vie, choix alimentaires...) et l'accès aux soins ? • viser l'équité et l'égalité des droits entre les genres ? • l'amélioration de l'accès et des conditions de logement ? • l'amélioration de l'accès à l'emploi (accompagnement des personnes fragilisées, insertion...) ? • l'amélioration de l'accès à la connaissance et à la culture ? • l'amélioration de l'accès à l'information locale, notamment environnementale ? 	<ul style="list-style-type: none"> • l'implication des acteurs locaux (associations, privés...) ? • l'implication des partenaires institutionnels... ? • l'association d'instances participatives formalisées ? • l'association des habitants intéressés, dans des espaces, lieux, temps de rencontres ouverts (forum, ateliers de travail, réunions publiques...) ? • l'implication des agents des différents services de la collectivité ? • la mobilisation de moyens par la collectivité pour assurer la participation ? • la mise en place d'un dispositif pérenne d'évaluation ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Un portage politique transversal, adapté à l'intégration des enjeux transversaux de DD ? • L'association des autres territoires vers des objectifs partagés et moyens mutualisés ou mis en cohérence (EPCI voisins, syndicats, département, Région...) ? • Le DD est-il pris en compte dans la prise de décision : lecture systématique des actions au regard des finalités du DD, analyse en coût d'opportunités et coût global ? • Une coordination technique et opérationnelle transversale pour être adaptée à la prise en compte du DD ? • Un management transversal ? formalisation de la participation des services concernés ? d'acteurs pluridisciplinaires externes, associant la mission DD... ? • L'incitation à l'émergence d'initiatives citoyennes ou associatives ? • La mise en mouvement des acteurs autour des enjeux du service ? (incitation au partenariat) • Dans une logique d'amélioration continue, des pratiques et modalités innovantes de travail sont-elles mises en œuvre ?

Rendez-vous annuel, le rapport développement durable répond aux obligations posées par la loi du 12 juillet 2010, issue du Grenelle de l'environnement.

Cette loi demande aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Elle est complétée par l'article 5 de la loi du 4 août 2021 (2021-1031) précisant que les actions menées doivent contribuer à l'atteinte des objectifs inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies.